



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Le Réseau CURCUMA

et

la Ville du Tampon



Document certifié conforme à l'original

<https://delib.mairie-tampon.fr>

Publié le 22/08/2025 à 10:57

**Rese
du
CURCUMA**

Scènes du Sud de La Réunion

Envoyé en préfecture le 22/08/2025

Reçu en préfecture le 22/08/2025

Publié le

ID : 974-219740222-20250731-19_20250731-DE

S²LO

La présente convention établit un partenariat entre :

LE RESEAU CURCUMA

Représenté par :

AGTT - Théâtre Luc Donat

Sise au 20, rue Victor Le Vigoureux, 97430 Le Tampon

Tél : 02 62 27 24 36

SIRET : 329 288 468 00013, APE 9004Z

Licences de spectacles : PLATESV-R-2020-003117 / PLATESV-R-2020-003114 / PLATESV-R-2020-003115

Représentée par son Président, Henri-Paul POUVIN,

Ci-après dénommée « **LE RESEAU** » d'une part,

et

LA VILLE DU TAMPON

Sise au 256 Rue Hubert Delisle, 97430 Le Tampon

02 62 57 86 86

Représentée par Patrice THIEN AH KOON, en sa qualité de Maire,

Ci-après dénommée « **LE MEMBRE** » d'autre part.

Préambule

Le Réseau CURCUMA est né le 3 juin 2021 de la volonté des dix communes du Sud de la Réunion de se rassembler pour créer de nouvelles voies de collaboration et de coopération dans le domaine artistique et culturel, qui s'inscrivent dans le cadre général de leurs missions de service public.

Le Réseau CURCUMA souhaite soutenir fortement la création, la production et la diffusion du spectacle vivant pour multiplier la diffusion des propositions artistiques et culturelles en direction des habitants et habitantes. L'objectif est de mieux irriguer les territoires et de garantir ainsi les droits culturels de toutes et de tous.

Le Réseau CURCUMA souhaite également soutenir le développement des compétences des acteurs et actrices contribuant à la programmation des lieux et de soutenir la construction de projets communs.

Les actions à engager sont définies collectivement pour construire une programmation concertée de spectacles, d'actions culturelles et d'accueil d'artistes en résidence, en encourageant la mutualisation des compétences, des moyens techniques, humains et financiers. Les intérêts sont multiples pour les publics, pour les équipes artistiques et pour les lieux de diffusion. Les élu.es et les services municipaux y trouveront des leviers concrets à la mise en œuvre de leur politique culturelle.

Le Réseau CURCUMA est fondé sur les valeurs d'équité, de solidarité et de partage des bonnes pratiques. Il cherche à promouvoir une économie sociale et solidaire, avec un impact environnemental minimal.

Le réseau ne disposant pas encore de statut juridique, le portage administratif et financier est assuré par le Théâtre Luc Donat. Celui-ci tient à disposition des membres tous les documents attestant de sa bonne gestion, et notamment de sa comptabilité séparée de toute autre activité du théâtre.

Les membres du réseau Curcuma sont :

Structures publiques :

<u>Le Tampon</u>	<u>Cilaos</u>
<u>Les Aviron</u>	<u>Saint-Pierre</u>
<u>L'Étang-Salé</u>	<u>La Petite-Île</u>
<u>Saint-Louis</u>	<u>Saint-Joseph</u>
<u>L'Entre-Deux</u>	<u>Saint-Philippe</u>

Structures privées :

[Association de Gestion du Théâtre du Tampon](#)
[Théâtre Luc Donat](#)
[Association LALANBIK](#)
[Centre de Développement Chorégraphique](#)
[Océan Indien](#)

Le réseau Curcuma bénéficie du soutien de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion, de la Région Réunion et du Conseil Départemental de la Réunion.



Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat établi entre LE RESEAU et LE MEMBRE pour la mise en place et la coordination notamment des actions du réseau CURCUMA engagés au titre de l'exercice 2024.

Elle pourra être reconduite chaque année par les parties.

En aucune manière, la présente convention n'est assimilable à une société en participation.

Le partenariat objet de la présente convention définit :

- **L'adhésion** par LE MEMBRE aux valeurs et objectifs du réseau CURCUMA tels que définis en préambule
- **La participation** active du MEMBRE au bon fonctionnement du réseau CURCUMA
- **La contribution** du MEMBRE au budget annuel du réseau CURCUMA
- **L'achat** du droit de représentation du spectacle du groupe Grèn Sémé dans le cadre du dispositif Grin d'Sèl porté par le réseau CURCUMA

Article 2 - Domaine de collaboration

LE MEMBRE DU RESEAU s'engage à :

- **Adhérer** aux valeurs du réseau telles que présentées en préambule et contribuer à hauteur de ses capacités à atteindre les objectifs :
 - De soutien et de diversification de la création artistique locale
 - De rééquilibrage territorial en matière d'offre culturelle en direction des habitants.
- **Participer** au bon fonctionnement du réseau :
 - Par délégation d'un représentant lors des réunions mensuelles des comités de pilotage
 - En s'engageant activement dans les décisions, votes et orientations que devra entreprendre le réseau
 - Par mise à disposition de locaux, de matériels, d'équipements ou de toute forme de contribution à la hauteur de ses capacités pour mener à bien les missions fixées par le réseau

- **Apporter une contribution financière annuelle de 2500€** au titre de l'exercice budgétaire du réseau CURCUMA. Ce montant forfaitaire est identique pour l'ensemble des membres du réseau, et dans un souci d'équité selon les différentes capacités financières de chacune, le coût du déploiement des actions mises en place par le réseau pourra être ajusté à chaque territoire.

Il a été convenu que l'apport en moyens matériels, logistiques et humains que la commune du Tampon déploie pour accueillir la journée de restitution du dispositif Grin d'Sèl sur son territoire soit valorisé à hauteur de sa contribution financière annuelle.

- **Acheter le droit de représentation du spectacle** du groupe Grèn Sémé le 15 décembre 2024 dans le cadre du dispositif Grin d'Sèl, **à hauteur de 2000 € HT.**

En contrepartie, LE RESEAU s'engage à :

- Coordonner les actions du réseau CURCUMA auprès de l'ensemble de ses membres, partenaires et interlocuteurs :
 - Préparation et coordination des réunions
 - Rédaction des comptes-rendus
 - Rédaction des bilans d'activité
 - Diffusion des documents aux membres, partenaires et acteurs du réseau
- Assurer l'ingénierie culturelle nécessaire à la diffusion territoriale du programme d'activités du réseau :
 - Organiser, planifier et coordonner les spectacles, actions culturelles et accueils d'artistes en résidence mis en place dans le cadre de la programmation artistique du réseau
 - Assurer le lien entre les lieux accueillants et les équipes artistiques
 - Assurer le suivi administratif et financier des actions déployées (établissement des conventions et contrats, contrôle des budgets, ...)
- Réaliser l'appel à projet
 - Rédaction du contenu de l'appel à projet annuel
 - Suivi des candidatures
- Etablir les demandes de subventions
 - Rédaction des demandes de subventions auprès des financeurs
 - Suivi financier des subventions
- Alimenter le site internet du réseau CURCUMA en contenu rédactionnel

Article 3 – Durée de la convention

La convention prendra fin au plus tard le 31/12/2025.

Elle pourra être reconduite par voie d'avenant par les deux parties.

Article 4 – Avenant

Toute modification des conditions ou modalité d'exécution de la présente convention devra être portée à la connaissance des partenaires dans les meilleurs délais et acceptée par voie d'avenant. Dans le cas contraire, la présente convention pourra être résiliée ou résolue de plein droit.

Article 5 – Litiges et résiliation

Les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait subvenir de l'application de la présente convention. En cas de désaccord persistant, les litiges relèveraient de la juridiction administrative de Saint Denis de La Réunion.

Chacune des parties pourra résilier unilatéralement la présente convention. La résiliation ne prendra effet qu'après un délai d'un mois à compter de la date d'envoi de la lettre de demande de résiliation avec accusé réception.

La lettre précisera les motifs ayant conduit à l'utilisation de cette procédure.

Fait au Tampon en deux exemplaires originaux, un pour chacune des parties.

LE RESEAU CURCUMA

Henri-Paul POUVIN,
Président de l'AGTT – THEATRE LUC DONAT

« Lu et approuvé »

LA VILLE DU TAMPON

Patrice THIEN AH KOON,
Maire

« Lu et approuvé »